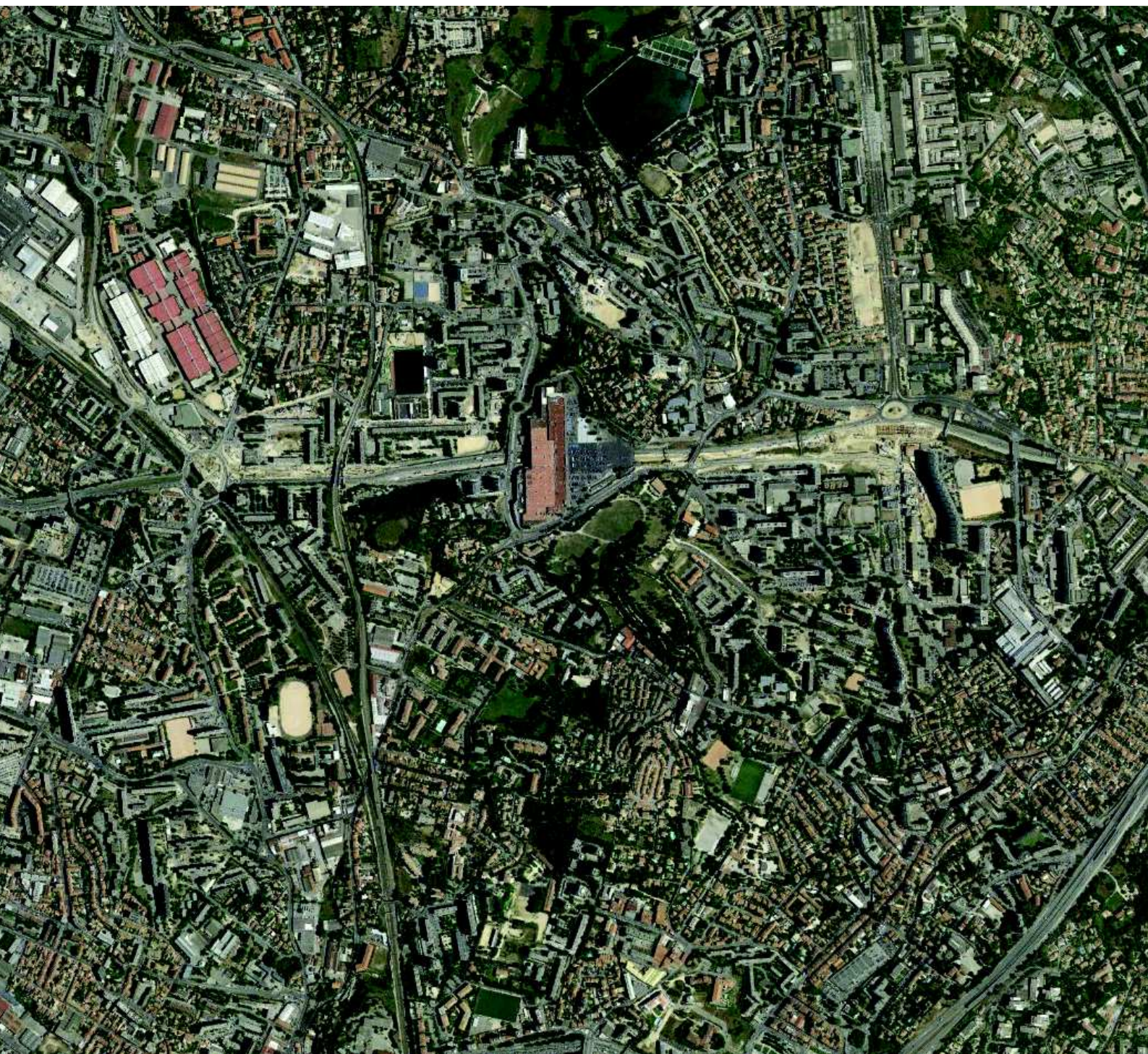


OAP n° MRS-07

Marseille 13^e et 14^e

Grand Saint-Barthélemy - Centre urbain du Merlan – Malpassé



Rappel des documents d'urbanisme

PADD du PLUi

3.1 Mailler le territoire par des centralités attractives

3.1.1 Structurer le territoire autour de centralités hiérarchisées

Dans le PADD, le Merlan est identifié comme centralité de bassin, dont le rayonnement doit être assuré à l'échelle des bassins de vie.

Extraits des "Orientations Stratégiques" du PADD :

"Affirmer le rayonnement des centralités de bassin :

- développer une offre de services et d'équipements, y compris les réseaux numériques... ;
- assurer une densité suffisante permettant d'atteindre les objectifs d'accueil de population... ;
- développer et valoriser les espaces publics locaux, identitaires et fédérateurs de lien social ... ;
- articuler l'amélioration des transports en commun et le renforcement de ces centralités en intégrant les modes actifs."

3.2 Articuler le développement urbain et les conditions de mobilité

3.2.1 Viser une articulation efficace entre niveau de desserte en transports en commun et développement urbain

Extraits des "Orientations Stratégiques" du PADD :

"Permettre la création et le renforcement des lignes de transport en commun, notamment :

- BHNS (bus à haut niveau de service) ligne Cap-Pinède > Frais Valon."

"Permettre la création ou le renforcement des pôles d'échanges multimodaux hiérarchisés, notamment toutes les gares du territoire".

Viser une articulation efficace entre niveau de desserte et urbanisation, notamment :

- en favorisant la mixité fonctionnelle autour des pôles de transport majeurs ;
- en améliorant l'accessibilité des stations ;

"Appliquer le principe des coordinations d'axe aux lignes de transport en commun en site propre et aux gares du territoire"...

3.2.2 Hiérarchiser le réseau viaire au service de la multimodalité

Extraits des "Orientations Stratégiques" du PADD :

"Achever le réseau primaire de voirie, notamment par la réalisation de la rocade L2... ;

"Construire progressivement un réseau structurant secondaire de boulevards urbains multimodaux ;

Ce réseau a pour vocation de connecter les autoroutes et les pôles d'échanges multimodaux, de permettre une continuité d'itinéraire pour tous les modes de déplacement..."

4.4 Offrir la proximité aux habitants

4.4.1 Renforcer l'offre commerciale, en particulier dans le tissu urbain

Dans le PADD, le Merlan est identifié comme pôle majeur, rayonnant à l'échelle d'un bassin de vie, et correspondant à des achats mensuels voire pluri-mensuels.

Extraits des "Orientations Stratégiques" du PADD :

"Améliorer l'inscription du centre commercial du Merlan dans le fonctionnement de la centralité, renforcer sa connexion aux transports en commun..."

Marseille - "Grand Saint-Barthélemy - Centre urbain du Merlan – Malpassé"

La présente orientation d'aménagement concerne le secteur du Centre Urbain du Merlan et des quartiers "Grand Saint-Barthélemy" et "Grand Malpassé", dans les 13^e et 14^e arrondissements de Marseille.

L'OAP se décompose en 2 parties :

Partie 1 : Rappel du contexte, du PADD et des principaux objectifs ;

Partie 2 : Grandes intentions de projet par séquences.

PARTIE 1 : RAPPEL DU CONTEXTE, DU PADD ET DES PRINCIPAUX OBJECTIFS

LE CONTEXTE

Le secteur est situé à cheval entre les 13^e et 14^e arrondissements de Marseille, de part et d'autre d'un espace de centralité que constituent le pôle urbain du Merlan et le Parc de Font-Obscure, deux équipements de grande importance qui s'articulent très mal avec les quartiers environnants.

Il s'agit d'un très vaste "morceau de ville" qui se développe sur plus de 300 hectares (2,5 km d'Ouest en Est et 1,5 km du Nord au Sud) regroupant près de 11 000 logements (source INSEE 2010) et de 30 000 habitants (source IRIS 2010), soit l'équivalent d'une ville moyenne.

Son territoire correspond à l'ancienne ZUP N°1 développée dans les années 60 et 70. Sa vocation est essentiellement résidentielle avec une très forte concentration de logements sociaux.

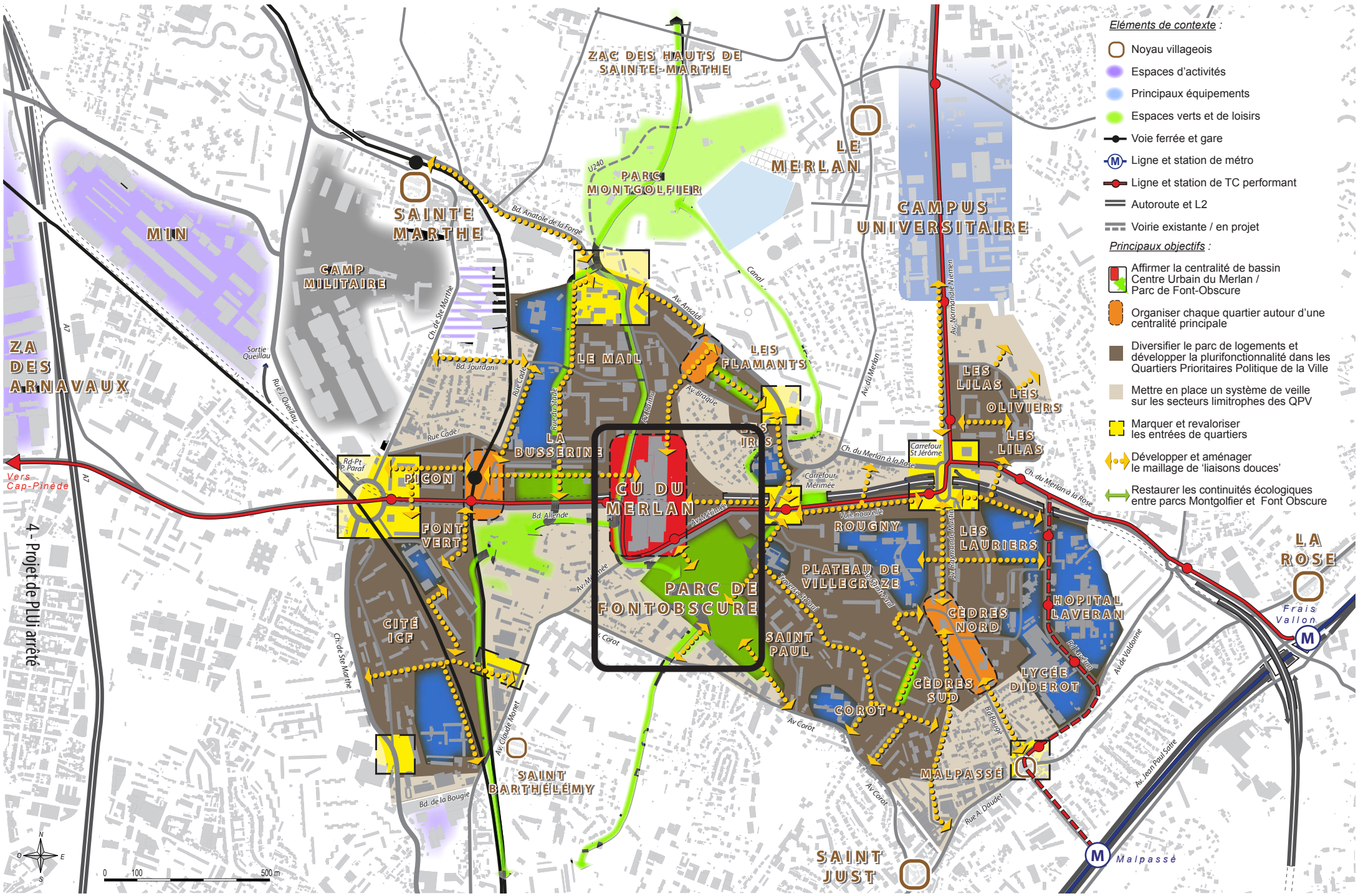
Son accessibilité était jusque-là contrainte par l'avenue Allende, infrastructure routière lourde isolant Sud et Nord du secteur et rendant incomplet le maillage viaire local ; et par une desserte insuffisante en transports en commun, malgré la présence de quelques grandes infrastructures de transport telles que le métro (Malpassé) ou la voie ferrée (gares de "Picon Busserine" et de "Sainte Marthe") difficilement accessibles depuis les différents quartiers.

Bien que situés à proximité du pôle d'activités de Château Gombert, du campus universitaire de Saint-Jérôme, du MIN ou de la zone d'activités des Ayalades, ces quartiers en tirent aujourd'hui peu profit.

Mais ce secteur bénéficie actuellement de diverses dynamiques de projet qui devraient contribuer à son renouveau, avec notamment l'aménagement de la L2 Nord et les projets de rénovation urbaine en cours (achèvement des projets initiés dans le cadre de l'ANRU pour les quartiers Flamants-Iris, Saint-Barthélemy-Picon-Busserine, Malpassé et Saint-Paul) ou à venir (élargissement des périmètres d'intervention dans le cadre du NPNRU aux quartiers Font-Vert, Villecroze et Rougny ; aux résidences d'habitat social des Oliviers et des Lilas et aux copropriétés dégradées du Mail et du Parc Corot).

En effet, la couverture de l'infrastructure autoroutière accompagnée à terme par des aménagements urbains de surface et par l'implantation d'un Bus à Haut Niveau de Service, permettent de repenser les articulations entre ces quartiers et leur environnement, mais aussi leur ouverture sur la ville. Les réflexions dans le cadre de l'ANRU permettent quant à elles d'imaginer la restructuration interne de ces quartiers et leur renouvellement par des opérations de réhabilitation urbaines et architecturales d'une part et par une diversification des fonctions et des types de logements d'autre part...

La présente OAP a donc pour objectif de traduire et d'encadrer ces différentes évolutions.



- Éléments de contexte :**
- Noyau villageois
 - Espaces d'activités
 - Principaux équipements
 - Espaces verts et de loisirs
 - Voie ferrée et gare
 - Ligne et station de métro
 - Ligne et station de TC performant
 - Autoroute et L2
 - Voirie existante / en projet
- Principaux objectifs :**
- Affirmer la centralité de bassin Centre Urbain du Merlan / Parc de Font-Obscure
 - Organiser chaque quartier autour d'une centralité principale
 - Diversifier le parc de logements et développer la plurifonctionnalité dans les Quartiers Prioritaires Politiques de la Ville
 - Mettre en place un système de veille sur les secteurs limitrophes des QPV
 - Marquer et revaloriser les entrées de quartiers
 - Développer et aménager le maillage de 'liaisons douces'
 - Restaurer les continuités écologiques entre parcs Montgolfier et Font Obscure

Vers Cap-Pinède
4 - Projet de PLU arrêté

0 100 500 m







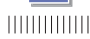








PRINCIPAUX OBJECTIFS

- **Affirmer la centralité de bassin "Centre Urbain du Merlan / Parc de Font-Obscure" :**
 - structurante à l'échelle du secteur "Grand Saint-Barthélemy" / "Malpassé" ;
 - rayonnante à l'échelle du bassin de vie (Nord-Est de Marseille).
- **Organiser chaque quartier autour d'une centralité principale ouverte sur la ville avec des fonctions diversifiées :**
 - pôle multimodal de Picon / Busserine (gare, place, commerces et activités, arrêt du BHNS B4) ;
 - Flamants / Iris (places en belvédère sur la ville, centre social, équipements, activités, commerces et services) ;
 - Malpassé (place, équipements, commerces et services).
- **Marquer et revaloriser les entrées des quartiers :**
 - introduction ou renforcement des activités et du commerce ;
 - traitement qualitatif d'espaces publics ;
 - travail d'articulation aux quartiers et équipements limitrophes.
- **Conforter ou dynamiser les polarités de proximité (commerces, services, équipements...).**
- **Profiter de la couverture de la L2 pour (re)-articuler les quartiers entre eux.**
- **Repenser le maillage de voirie :**
 - le restructurer et le hiérarchiser au sein des quartiers ;
 - le développer pour articuler les quartiers entre eux.
- **Développer et aménager le maillage de "liaisons douces" :**
 - "inter-quartier" vers la centralité de bassin "Merlan / Parc de Font-Obscure", le pôle multimodal "Picon-Busserine" et les stations de BHNS ;
 - "intra-quartier" vers les équipements et espaces collectifs de quartiers.
- **Développer la trame verte et bleue et restaurer les continuités écologiques** entre le Parc Montgolfier, la colline de la Benausse, le Parc de Font-Obscure et le long du Canal de Marseille.
- **Diversifier le parc de logements** pour développer les choix résidentiels des ménages prioritaires et restaurer l'attractivité résidentielle des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) pour des ménages extérieurs.
- **Développer la plurifonctionnalité des QPV** pour en favoriser l'ouverture.
- **Tirer profit de l'accessibilité accrue** (L2, pôle multimodal Picon-Busserine, BHNS B4) et de la proximité de pôles métropolitains dynamiques (MIN, campus universitaire de Saint-Jérôme; Pôles d'activités de Château-Gombert et ZA des Arvavaux, Euromed II...) pour en faire des facteurs de développement économique.








Légende

 périmètre d'application de l'OAP









ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

-  site 1 (cf texte)
-  noyau villageois
-  équipement existant
-  élément important de composition urbaine (bâti, non bâti, paysage, etc...)
-  voie ferrée
-  cours d'eau
-  TC performant existant / à créer (court terme)
-  option de tracé TC futur
-  boulevard urbain multimodal
-  zone d'aménagement concerté
-  tracé autoroutier aérien / souterrain
-  échangeur
-  station de TCSP
-  tissu urbain sous vigilance




AFFECTATIONS À CONFORTER OU À CRÉER

-  mixité fonctionnelle à dominante habitat
-  mixité fonctionnelle à dominante économique
-  Activité
-  Bureau
-  Commerce
-  activité commerciale de proximité à conforter ou dynamiser
-  secteur de renouvellement urbain







PRINCIPES DE COMPOSITION URBAINE

-  mise en valeur d'élément de composition urbaine (bâti, non bâti, paysage, etc...)
-  axe de composition urbaine
-  équipement à créer, requalifier ou relocaliser à proximité
-  composition de façade urbaine à structurer / à créer
-  principe d'alignement avec possible discontinuité
-  principe d'alignement avec possible retrait paysager et possible discontinuité
-  principe de perméabilité visuelle
-  principe de vue à préserver

TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS OU COLLECTIFS

-  flux, carrefour à organiser
-  liaison structurante à créer ou requalifier
-  liaison à créer ou requalifier
-  principe de raccordement à créer
-  principe de raccordement à créer / tracé à préciser
-  principe d'accès
-  zone de circulation apaisée (priorité piéton, traitement des voies...)
-  principe de liaison douce (piétons, cycles...) à créer/conforter
-  principe de liaison douce (piétons, cycles...) à créer/conforter / tracé à préciser
-  espace public à créer / requalifier (place)
-  mail paysager à créer ou conforter
-  principe de localisation d'aires de stationnement
-  principe de liaison piétonne structurante à créer

STRUCTURATION PAR LES ESPACES PAYSAGERS OU NATURELS

-  alignement d'arbres à compléter ou à créer
-  espace naturels ou paysager à conserver et/ou valoriser
-  espace de loisir à créer, conserver ou améliorer
-  aménagement paysager existant ou à créer (places, jardins, squares...)
-  principe de localisation d'aires paysagères de stationnement
-  Continuité paysagère ou écologique à préserver ou à réhabiliter

PARTIE 2 : GRANDES INTENTIONS DE PROJET PAR SÉQUENCES

Étant donnée l'étendue de ce territoire et pour des questions de compréhension, la description des grandes intentions de projet a été décomposée en **3 séquences distinctes** localisées sur le plan.

Une centralité de bassin de vie a l'articulation des quartiers :

1 - CENTRE URBAIN DU MERLAN / PARC DE FONT-OBSCURE

Deux quartiers prioritaires de la politique de la ville :

2 - "GRAND SAINT-BARTHÉLEMY "

Le quartier "Grand Saint-Bartélemy" est situé à l'Ouest et au Nord du Centre Urbain du Merlan.

3 - "GRAND MALPASSE"

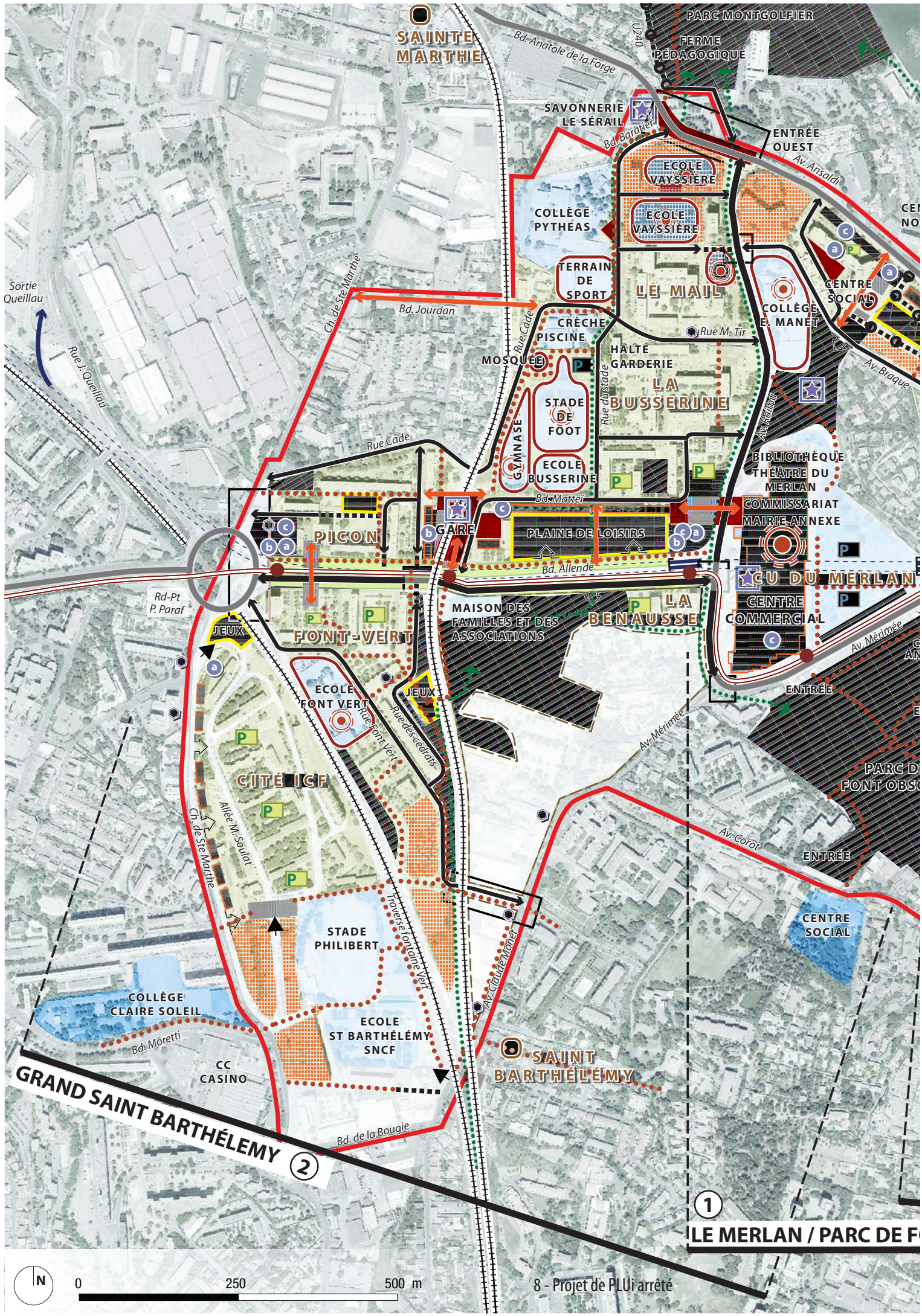
Le quartier "Grand Malpassé" est situé à l'Est du Centre Urbain du Merlan.

Pour chacune des trois séquences, ont été décrits sous forme de dispositions :

- les "principales affectations à conforter ou à créer" ;
- les "principes de composition urbaine" ;
- le "traitement des espaces publics ou collectifs" ;
- la "structuration par les espaces paysagers et naturels".

Prise en compte du risque d'inondation

Lors de la réalisation de toute construction, opération ou aménagement les risques naturels devront être pris en compte conformément aux articles dans les Dispositions Générales du règlement du PLUi. Des études complémentaires pourront être demandées.



**SAINTE
MARTHE**

PARC MONTGOLFIER
FERME
PÉDAGOGIQUE

SAVONNERIE
LE SÉRAIL

ÉCOLE
VAYSSIÈRE

ENTRÉE
OUEST

COLLÈGE
PYTHEAS

ÉCOLE
VAYSSIÈRE

CENTRE
SOCIAL

Sortie
Queillau

TERRAIN
DE
SPORT

LE MAIL

COLLÈGE
EL MANEÏ

Ch. de Ste Marthe

Bd. Jourdan

MOSQUEE

HALTÉ
GARDERIE

LA
BUSSERINE

Av. Braque

CRÈCHE
PISCINE

STADE
DE
FOOT

ÉCOLE
BUSSERINE

BIBLIOTHÈQUE
THÉÂTRE DU
MERLAN

Rue Cade

GYMNASÉ

Bd. Mattei

PLAINE DE LOISIRS

COMMISSARIAT
MAIRIE ANNEXE

PICON

GARE

Bd. Allende

CU DU MERLAN
CENTRE
COMMERCIAL

Rd-Pt
P. Paraf

JEUX

FONT-VERT

MAISON DES
FAMILLES ET DES
ASSOCIATIONS

LA
BENAUSSE

ENTRÉE

ÉCOLE
FONT VERT

JEUX

Av. Mérimée

CITÉ ICE

STADE
PHILIBERT

Av. Corot

ENTRÉE

COLLÈGE
CLAIRE SOLEIL

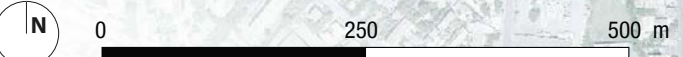
ÉCOLE
ST BARTHÉLÉMY
SNCF

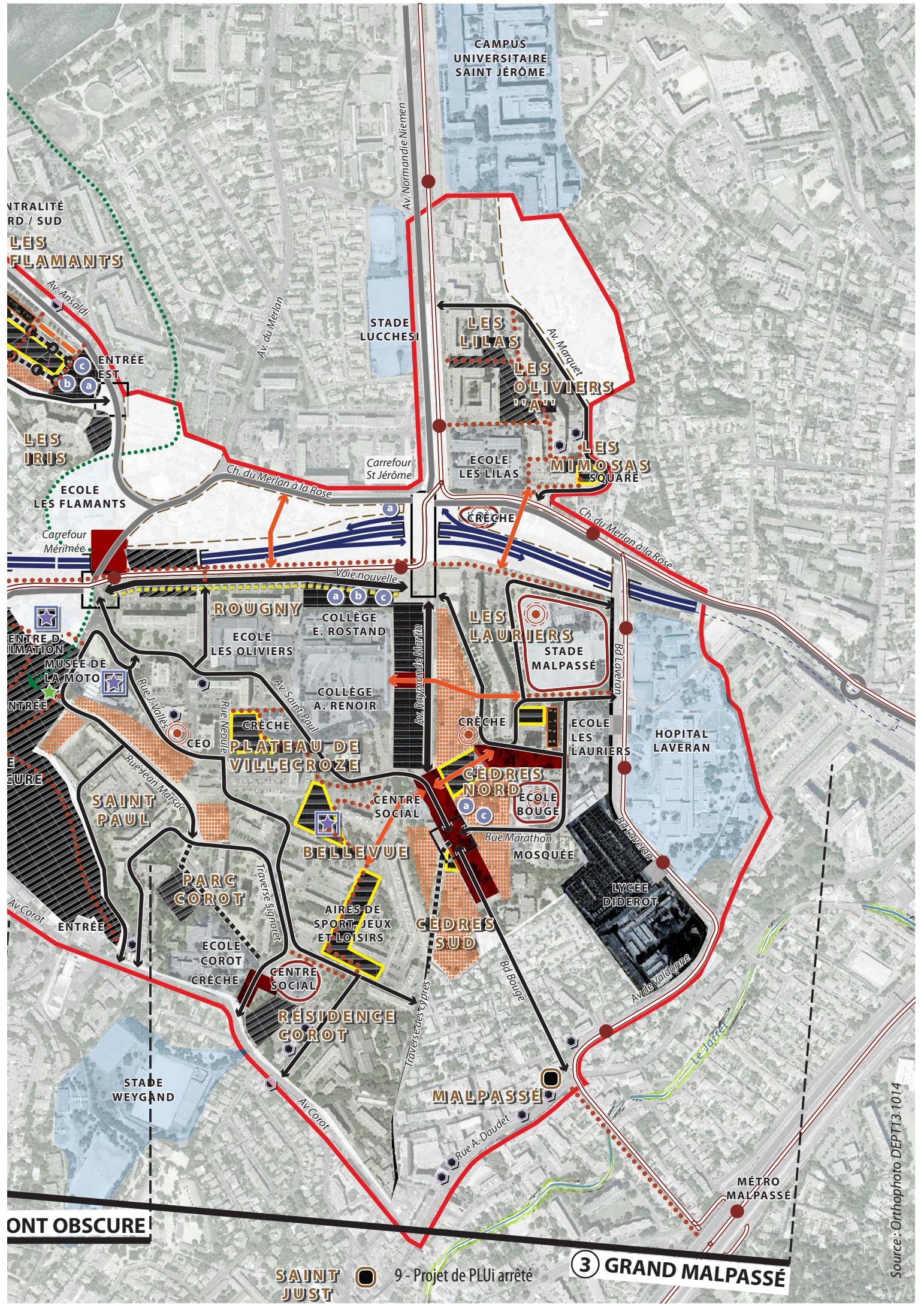
SAINT
BARTHÉLÉMY

CENTRE
SOCIAL

GRAND SAINT BARTHÉLÉMY ②

①
LE MERLAN / PARC DE FONTAINEBLEAU





CENTRALITÉ
ORD / SUD
LES FLAMANTS

CAMPUS
UNIVERSITAIRE
SAINT JÉRÔME

STADE
LUCCHESI

LES LILAS

LES OLIVIER
D'AV

ECOLE
LES LILAS

LES MIMOSAS
SQUARE

LES IRIS

ECOLE
LES FLAMANTS

ROUGNY

COLLÈGE
E. ROSTAND

LES LAURIERS

STADE
MALPASSÉ

**PLATEAU DE
VILLECROZE**

COLLÈGE
A. RENOIR

CRÈCHE

ECOLE
BOUGE

SAINT PAUL

**PARC
COROT**

BELLEVUE

**CEDRES
SUD**

ECOLE
BOUGE

MOSQUÉE

LYCEE
DIDEROT

ECOLE
COROT

CENTRE
SOCIAL

**RÉSIDENCE
COROT**

MALPASSÉ

SAINT JUST

**SAINT
JUST**



9 - Projet de PLUi arrêté

3

GRAND MALPASSÉ

MÉTRO
MALPASSÉ

Source : Orthophoto DEPT13.1014



1- CENTRE URBAIN DU MERLAN / PARC DE FONT-OBSCURE

Centralité du bassin de vie à l'articulation des quartiers

Le Centre Urbain du Merlan et le Parc de Font-Obscure constituent le pôle central du secteur d'étude et, plus largement du bassin de vie Nord-Est de Marseille. Ils sont identifiés dans la PADD comme centralité de bassin de vie, structurante à l'échelle du secteur Grand Saint-Barthélemy / Malpassé et rayonnante à l'échelle du Nord-Est marseillais et de la ville.

Les grandes intentions de projet de cet espace de centralité ont été décrites sous forme de dispositions relatives aux "principales affectations à conforter ou à créer", aux "principes de composition urbaine", au "traitement des espaces publics ou collectifs" et à la "structuration par les espaces paysagers et naturels".

PRINCIPALES AFFECTATIONS À CONFORTER OU À CRÉER

Dispositions

- Prévoir une étude de programmation sur le Centre Urbain du Merlan pour mieux cerner les perspectives de développement en lien avec les différents acteurs du site (centre commercial, théâtre et scène nationale, commissariat du 14^e arrondissement, mairie annexe, bibliothèque...).
- Relier les équipements et le centre commercial du Merlan aux nouvelles centralités de quartier (Picon / Busserine, Flamants/Iris, Malpassé...) et au réseau de transports en commun (stations de BHNS, pôle multimodal "Picon/Busserine").
- Renforcer l'ouverture des commerces et des équipements du Merlan et du Parc de Font-Obscure sur les quartiers alentours.
- Éviter le déclin du centre commercial.

PRINCIPES DE COMPOSITION URBAINE

Dispositions

- Mettre en scène le Centre Urbain du Merlan et le Parc de Font-Obscure depuis les principaux axes de circulation traversants le secteur pour marquer leur ouverture sur la ville.
- Étudier la faisabilité d'une recomposition des façades du Centre Urbain du Merlan (façades Ouest et Est notamment en perspective sur le boulevard Allende et le parking).
- Marquer l'entrée Ouest du Centre Urbain du Merlan (principaux équipements, bibliothèque, commissariat, mairie annexe, théâtre) en créant une nouvelle polarité à l'articulation avec le quartier de la Busserine (implantation d'un équipement et d'un bâtiment mixte d'activités au carrefour Raimu/Allende ; aménagement d'une esplanade, d'une plateforme traversante sur l'avenue Raimu et d'une rampe pour gérer le dénivelé dans l'axe du boulevard Mattei) permettant aussi d'améliorer les liaisons entre le Centre Urbain et le pôle multimodal de Picon/Busserine.

- Aménager la "porte Sud" du Merlan sur l'avenue Prospère Mérimée, en lien avec l'entrée du parc de Font-Obscure et la future station de BHNS.
- Aménager et marquer les entrées du Parc de Font-Obscure sur les principales avenues périphériques et au cœur des quartiers (avenue Mérimée au Nord, avenue Corot au Sud, nouvelle rue Jean Marsac à l'Est).

TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS OU COLLECTIFS

Dispositions

- Aménager ou améliorer la continuité des "liaisons douces" (piétons, vélos) entre le Merlan, le Parc de Font-Obscure et les quartiers environnants :
 - Picon / Busserine à l'Ouest,
 - Iris / Les Flamants au Nord,
 - Saint-Paul / Malpassé / Les Oliviers / Rougny à l'Est.
- Assurer la continuité des itinéraires pour les Personnes à Mobilité Réduite entre le Centre Urbain, les stations de BHNS et les quartiers périphériques.

STRUCTURATION PAR LES ESPACES PAYSAGERS ET NATURELS

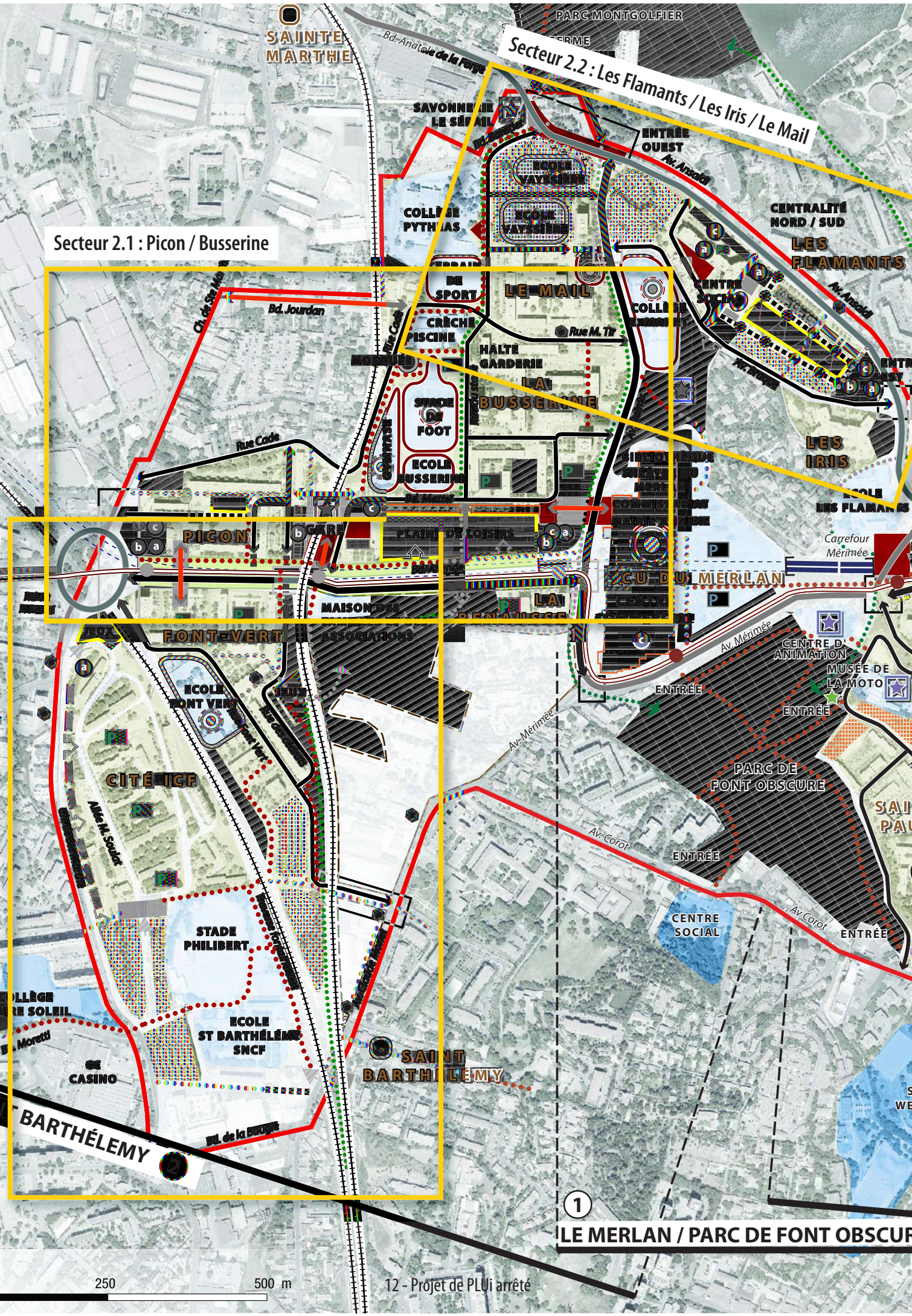
Dispositions

- Aménager des circulations piétonnes ombragées le long des avenues Raimu, Allende et Mérimée (BUM).
- Étudier la faisabilité d'aménagements paysagers, de plantations d'arbres et/ou de structures d'ombrage sur le parking du Centre Urbain du Merlan.
- Prévoir des aménagements paysagers en bordure des avenues Raimu et Mérimée et sur les talus et dalles de la L2 Nord en privilégiant des espèces végétales locales adaptées au climat, nécessitant peu d'entretien et potentiellement supports de continuités écologiques.

SAINTE
MARTHE

Secteur 2.2 : Les Flamants / Les Iris / Le Mail

Secteur 2.1 : Picon / Busserine



1

LE MERLAN / PARC DE FONT OBSCUR

250

500 m

2 - "GRAND SAINT-BARTHELEMY"

Quartier prioritaire de la politique de la ville

Le quartier "Grand Saint-Bartélemy" est situé à l'Ouest et au Nord du Centre Urbain du Merlan. Il a été élargi pour intégrer le quartier Font-Vert et la Cité ICF au Sud.

Les grandes intentions de projet pour ce quartier prioritaire de la politique de la ville ont été décrites sous forme de dispositions relatives aux "principales affectations à conforter ou à créer", aux "principes de composition urbaine", au "traitement des espaces publics ou collectifs" et à la "structuration par les espaces paysagers et naturels".

Étant donnée l'étendue du quartier, et pour une question de compréhension, des dispositions spécifiques relatives aux "principes de composition urbaine" et au "traitement des espaces publics ou collectifs" ont été établies sur **3 secteurs distincts** :

- **secteur 2.1. Picon / Busserine ;**
- **secteur 2.2. Les Flamants / Les Iris / Le Mail ;**
- **secteur 2.3. Font-Vert / Cité ICF.**

La localisation des trois secteurs est reportée sur le plan et la description des dispositions spécifiques relative à ces secteurs figure dans le texte.

PRINCIPALES AFFECTATIONS À CONFORTER OU À CRÉER

Dispositions

- Poursuivre l'amélioration et la restructuration de l'offre de logements des grands ensembles immobiliers publics et privés.
- Poursuivre ou engager la diversification du parc de logements (constructions nouvelles et opérations de démolition/reconstruction dans le cadre des opérations de renouvellement urbain) pour permettre le choix et les parcours résidentiels des ménages prioritaires et (ré)-introduire plus de mixité de population.
- Introduire une diversification des fonctions urbaines au sein des QPV (activités, commerces, bureaux, logements) pour participer à leur ouverture sur la ville.
- Consolider le potentiel de développement économique.
- Créer et/ou moderniser les équipements publics : "plaine de loisirs" de la Busserine ; stade et équipements sportifs de la Busserine ; écoles Vayssière, Font-Vert, Saint-Barthélemy SNCF, Flamants ; Collège E. Manet ; crèche et halte-garderie de la Busserine, des Oliviers et des Lauriers...
- Créer un nouvel axe lourd de transport en commun Est-Ouest le long de la L2 Nord (ligne BHNS B4) reliant Capitaine Gèze (ligne de métro n°1) à Frais Vallon (ligne de métro n°2).

PRINCIPES DE COMPOSITION URBAINE

Dispositions générales

- Programmer, organiser et mettre en scène le pôle multimodal de Picon / Busserine depuis le boulevard Allende, pour qu'il devienne un espace d'articulation inter-échelles permettant l'ouverture du quartier sur la ville, voire la métropole.
- Marquer et revaloriser les entrées des quartiers Picon, les Flamants et la Busserine pour signifier leur renouveau et participer à leur ouverture sur la ville par l'introduction et/ou le renforcement des activités et du commerce.
- Conforter et/ou dynamiser les polarités de proximité au cœur des quartiers (commerces, services, équipements...) en les mettant en valeur et les rendant accessibles par des aménagements urbains.

Dispositions spécifiques

Secteur 2.1. Picon / Busserine

- Structurer le pôle multimodal de Picon-Busserine comme nouvelle centralité principale du secteur, composée autour de la gare, des arrêts de BHNS situés Boulevard Allende et d'une nouvelle place accueillant des services, commerces et activités économiques.
- Affirmer l'entrée Ouest du quartier Picon, au Nord-Est du carrefour boulevard Allende / Chemin de Sainte-Marthe, par l'implantation d'un programme à forte mixité fonctionnelle (activités économiques et commerciales ouvertes sur leur environnement) avec des façades urbaines animées donnant sur le Boulevard Allende et sur le Chemin de Sainte-Marthe.
- Créer une nouvelle polarité à l'articulation entre le quartier Busserine et le Centre Urbain du Merlan, en aménageant une esplanade et une plateforme traversante sur l'avenue Raimu puis en implantant un équipement ainsi qu'un bâtiment mixte d'activités.
- Créer un mail piéton et une "Plaine des loisirs" sur l'avenue Salvador Allende en lien avec la couverture de la L2, permettant des transitions et des liaisons vers le quartier Font-Vert, la "Maison des familles et des associations" et la résidence "La Benausse".
- Aménager le boulevard Mattei en y développant des commerces et des services.
- Relier d'Est en Ouest les principaux équipements et espaces de vie du quartier (entrée de Picon, pôle multimodal de Picon/Busserine, école et plaine du sport de la Busserine, nouvelle polarité à l'articulation avec le Centre Urbain du Merlan...).

Secteur 2.2. Les Flamants / Les Iris / Le Mail

- Conforter la centralité principale du quartier déjà amorcée (axe Nord/Sud) en poursuivant les aménagements pour donner une cohérence au chapelet d'éléments urbains prévu dans le cadre du PRU (centre social, places publiques en belvédère sur Marseille, activités).

- Aménager un 'espace de respiration' connecté à la centralité du quartier, prédominé par le végétal, avec construction possible et espaces de proximité ouverts aux habitants du quartier (espace de promenade, square, jeux d'enfants...).
- Marquer l'entrée Est du quartier des Flamants par l'implantation d'un programme à forte mixité fonctionnelle ou d'un équipement public, au carrefour des avenues Braque et Ansaldo.
- Traiter la composition urbaine sur l'avenue Ansaldo (entre la savonnerie du Sérail et le nouveau carrefour Raimu / U240) pour restructurer l'entrée Nord du quartier du Mail en marquant son renouveau par l'implantation d'un programme de renouvellement urbain au niveau du pôle Vayssière et par la mise en valeur de la savonnerie du Sérail.
- Réaffirmer le caractère urbain de l'avenue Ansaldo en implantant des commerces en alignement sur la voie et un parking à l'Ouest de la centralité des Flamants, et en poursuivant l'opération de logements collectifs en front urbain à l'Est (ménager un passage et une porosité visuelle Nord / Sud entre le bâtiment existant et l'opération future).
- Créer une opération de démolition / reconstruction au Nord de l'avenue Braque, en prévoyant une mixité des typologies bâties, des implantations échelonnées dans la pente et en restanques, permettant de ménager des transparences visuelles depuis le "parc paysager" et d'offrir des vues lointaines aux logements.
- Restructurer ou faire évoluer le collège Manet dans le cadre d'un renouvellement urbain du secteur.

Secteur 2.3. Font-Vert / Cité ICF

- Aménager une place traversant le boulevard Allende pour relier les quartiers Font-Vert et Picon (Nord du secteur).
- Recomposer l'entrée principale de la cité ICF au Sud, en face du centre commercial Casino, par une opération de renouvellement urbain avec l'implantation d'un programme à forte mixité fonctionnelle (activités, habitat) avec des services et commerces en rez-de-chaussée donnant sur le Chemin de Sainte-Marthe.
- Composer une façade urbaine le long du chemin de Sainte-Marthe en ménageant des porosités visuelles vers la Cité ICF située en contrebas.
- Aménager une nouvelle place au cœur de la Cité ICF, en cohérence avec les opérations de renouvellement urbain.

TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS OU COLLECTIFS

Dispositions générales

- Développer, restructurer et hiérarchiser le maillage de voirie au sein des quartiers.
- Développer et aménager le maillage de "liaisons douces" (piétons / vélos) "intra-quartier" en particulier autour du fuseau L2 Nord, autour du pôle multimodal Picon / Busserine, autour du Centre Urbain du Merlan et du Parc de Font-Obscure, et pour les liaisons vers le pôle universitaire de Saint-Jérôme, la ferme pédagogique et le Parc Montgolfier.
- Apaiser la vitesse automobile sur les boulevards urbains Allende, Raimu et Ansaldo pour permettre leur franchissement aisé par les piétons.
- Clarifier la délimitation espaces publics et des espaces résidentiels en ménageant des transitions entre espaces public et logements par un traitement qualitatif des espaces collectifs.
- Optimiser et améliorer la délimitation et le traitement des espaces de stationnement en pieds d'immeubles par unités résidentielles.
- Prévoir un traitement urbain devant les équipements et espaces de proximité du quartier.

Dispositions spécifiques

Secteur 2.1. Picon / Busserine

- Aménager une place autour du pôle multimodal de Picon-Busserine pour articuler et mettre en scène la gare, la station de BHNS, les commerces et activités implantés sur son pourtour, et rendre accessible l'ensemble de ces éléments à tous (relier la station de BHNS aux quais SNCF, avec trajet le plus court possible et traitement du dénivelé adapté aux PMR).
- Aménager une esplanade à l'extrémité Est du boulevard Mattei avec une plateforme traversante sur l'avenue Raimu pour articuler la Busserine au Centre Urbain du Merlan et rendre accessible ses équipements à tous (traitement du dénivelé adapté aux PMR notamment).
- Développer des bâtiments d'activité ou de service au croisement de l'avenue Raimu et du boulevard Allende.
- Créer un mail piéton et une "Plaine des loisirs" sur l'avenue Salvador Allende en lien avec la couverture de la L2.
- Prolonger la rue du Stade par une passerelle au-dessus de la plaine des loisirs, reliant la rue Mattei à la couverture de la L2.
- Créer une place publique Nord/Sud, «à cheval» entre Picon et Font-Vert pour relier les deux quartiers.

Secteur 2.2. Les Flamants / Les Iris / Le Mail

- Poursuivre les aménagements d'espace publics pour marquer la centralité principale des Flamants et relier les espaces résidentiels (places publiques, belvédère sur Marseille...)
- Aménager un espace de respiration à dominante végétale au cœur des Flamants avec une promenade, un square et des jeux d'enfants.
- Réaffirmer le caractère urbain de l'avenue Ansaldo.
- Aménager le carrefour Raimu / U240 / RD4, en prévoyant un traitement urbain de type carrefours à feu et des traversées piétonnes matérialisées.

- Prévoir une zone de circulation apaisée entre la savonnerie du Sérail, la ferme pédagogique, la Margeray et l'école Vaysière jusqu'au nouveau carrefour Raimu / U240 / Ansaldi.
- Relier les quartiers des Flamants et des Iris par le traitement de l'espace public et un aménagement apaisé du carrefour Braque / Ansaldi.
- Multiplier les liaisons douce Nord / Sud entre les avenues Ansaldi et Braque.

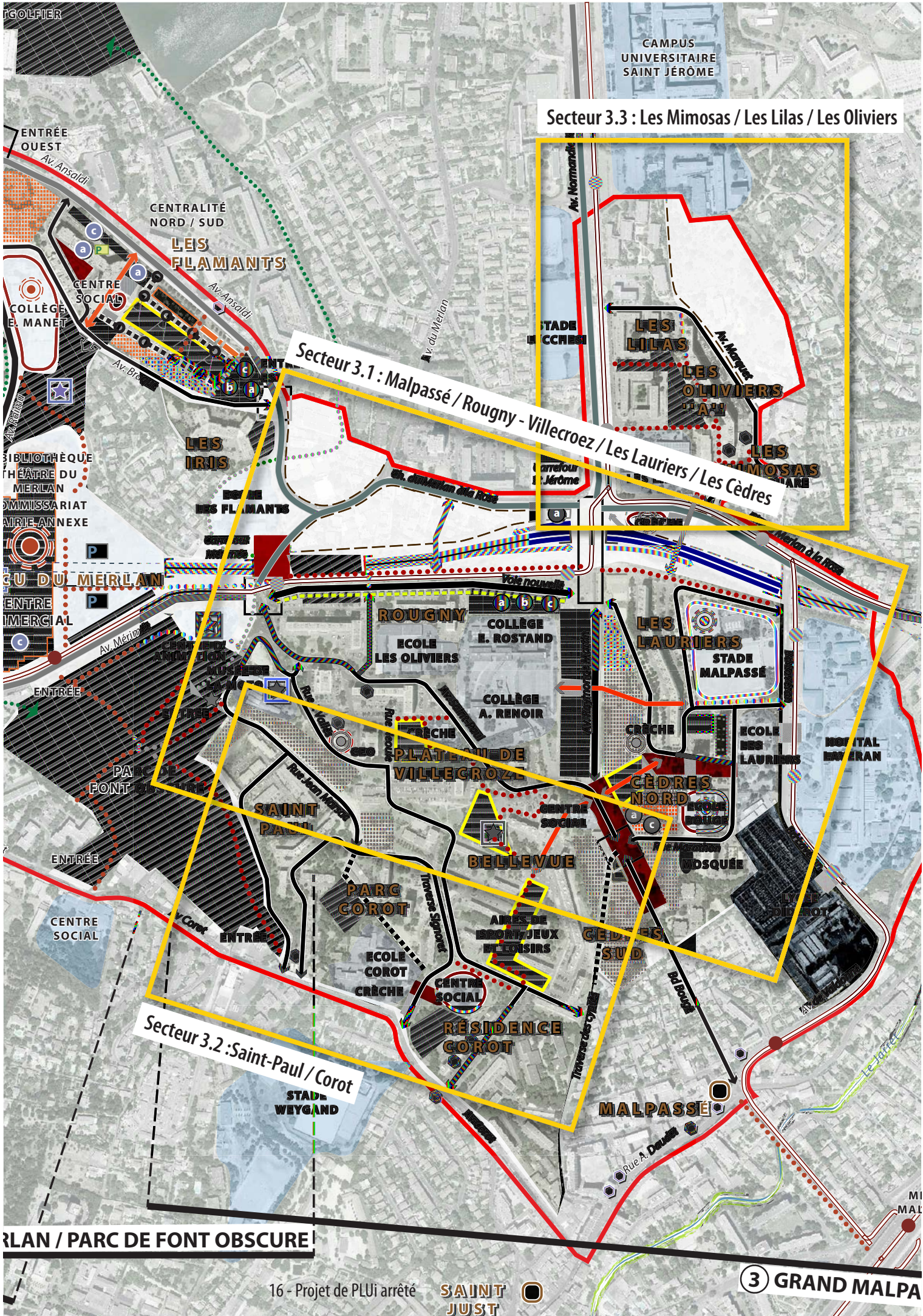
Secteur 2.3. Font-Vert / Cité ICF

- Aménager une place traversante Nord/Sud sur l'avenue Allende pour relier le quartier Font-Vert à Picon.
- Prévoir un bouclage de la rue des Cédrats sur le boulevard Allende pour relier le quartier Font-Vert au pôle multimodal "Picon/Busserine".
- Affirmer et compléter le maillage interne de "liaisons douces" (piétons, vélos) en créant et multipliant les itinéraires Est/Ouest entre le chemin de Sainte-Marthe (à l'Ouest de la Cité ICF) et l'avenue Claude Monnet (à l'Est du quartier Font-Vert), pour relier la cité ICF et le quartier Font-Vert, rendre plus accessibles et lisibles leurs équipements (école Saint-Barthélemy SNCF, stade Philibert...) et ouvrir ces deux quartiers sur les quartiers environnants (noyau villageois de Saint-Barthélemy, centre commercial Casino, collègue Claire Soleil...).
- Réorganiser l'entrée principale de la cité ICF en prévoyant un système de mise en scène et un maillage de liaisons douces vers les équipements publics situés à l'arrière.
- Aménager une nouvelle place au cœur de la Cité ICF, en cohérence avec les opérations de renouvellement urbain.
- Sécuriser les traversées piétonnes du chemin de Sainte-Marthe au niveau de l'entrée Nord de la Cité ICF, pour relier le pôle commercial de proximité implanté à l'Ouest.

STRUCTURATION PAR LES ESPACES PAYSAGERS ET NATURELS

Dispositions générales

- Accentuer la présence du végétal le long des boulevards urbains multimodaux périphériques.
- Assurer les continuités écologiques entre le Parc Montgolfier, la colline de La Benausse, le Parc de Font-Obscure ; et le long du Canal de Marseille.
- Conserver, mettre en valeur et compléter les alignements d'arbres et les masses végétales préexistantes.
- Créer / restructurer et relier les réseaux d'espaces publics et d'espaces verts au cœur des quartiers.
- Préserver une grande proportion d'espaces végétalisés perméables.
- Aménager des circulations piétonnes ombragées le long des Boulevards Urbains Multimodaux notamment (Raimu, Ansaldi, Allende).
- Privilégier les espèces végétales locales pour les aménagements paysagers, adaptées au climat, nécessitant peu d'entretien et potentiellement supports de continuités écologiques.



Secteur 3.3 : Les Mimosas / Les Lilas / Les Oliviers

Secteur 3.1 : Malpassé / Rougny - Villecroze / Les Lauriers / Les Cèdres

Secteur 3.2 : Saint-Paul / Corot

3 - "GRAND MALPASSÉ"

Quartier prioritaire de la politique de la ville

Le quartier "Grand Malpassé" est situé à l'Est du Centre Urbain du Merlan. Il a été élargi pour intégrer Les Mimosas, Les Lilas et Les Oliviers au Nord.

Les grandes intentions de projet pour ce quartier prioritaire de la politique de la ville ont été décrites sous forme de dispositions relatives aux "principales affectations à conforter ou à créer", aux "principes de composition urbaine", au "traitement des espaces publics ou collectifs" et à la "structuration par les espaces paysagers et naturels".

Étant donnée l'étendue du quartier, et pour une question de compréhension, des dispositions spécifiques relatives aux "principes de composition urbaine" et au "traitement des espaces publics ou collectifs" ont été établies sur **3 secteurs distincts** :

- **secteur 3.1. Malpassé / Rouigny - Villecroze / Les Lauriers / Les Cèdres ;**
- **secteur 3.2. Saint-Paul / Corot ;**
- **secteur 3.3. Les Mimosas / Les Lilas / Les Oliviers.**

La localisation des trois secteurs est reportée sur le plan et la description des dispositions spécifiques relative à ces secteurs figure dans le texte.

PRINCIPALES AFFECTATIONS À CONFORTER OU À CRÉER

Dispositions

- Poursuivre l'amélioration et la restructuration de l'offre de logements des grands ensembles immobiliers publics et privés.
- Poursuivre ou engager la diversification du parc de logements (constructions nouvelles et opérations de démolition/reconstruction dans le cadre des opérations de renouvellement urbain) pour permettre le choix et les parcours résidentiels des ménages prioritaires et (ré)-introduire plus de mixité de population.
- Introduire une diversification des fonctions urbaines au sein des QPV (activités, commerces, bureaux, logements) pour participer à leur ouverture sur la ville.
- Consolider le potentiel de développement économique.
- Créer et/ou moderniser les équipements publics (stade et équipements sportifs de Malpassé ; école Bouge ; crèches et haltes garderies des Oliviers et des Lauriers...
- Créer un nouvel axe lourd de transport en commun Est-Ouest le long de la L2 Nord (ligne BHNS B4) reliant Capitaine Gèze (ligne de métro n°1) à Frais Vallon (ligne de métro n°2).

PRINCIPES DE COMPOSITION URBAINE

Dispositions générales

- Marquer et revaloriser les entrées et les cœurs de quartier pour signifier leur renouveau et participer à leur ouverture sur la ville.
- Conforter et/ou dynamiser les polarités de proximité (commerces, services, équipements...) en les mettant en valeur et les rendant accessibles par des aménagements urbains.

Dispositions spécifiques

Secteur 3.1. Malpassé / Rouigny - Villecroze / Les Lauriers / Les Cèdres

- Composer une entrée principale du quartier de Malpassé – Les Cèdres, au Sud de l'échangeur Saint-Jérôme, en lien avec la couverture de la L2, permettant d'aménager des liaisons vers l'avenue Normandie Niemen menant au campus universitaire.
- Composer un front bâti d'activités au Sud-Ouest du carrefour Saint-Jérôme (projet hôtelier sur le délaissé de la L2).
- Poursuivre la diversification de l'offre d'activités et de services à l'Ouest de la nouvelle avenue Raymonde Martin.
- Prévoir l'implantation d'un bâtiment d'activités sur le bassin de rétention prévu au Nord-Ouest de l'échangeur Saint-Jérôme.
- Marquer une deuxième entrée, au Nord-Ouest du quartier, au niveau du carrefour Mérimée, en lien avec la couverture de la L2, en aménageant l'espace public autour de la future station de BHNS et en prévoyant des espaces paysagers sur son pourtour. Outre l'amélioration du caractère urbain, il s'agira aussi de permettre des liaisons apaisées entre le quartier des Flamants et son école au Nord et le Parc de Font-Obscure / Musée de la moto au Sud.
- Recomposer l'entrée Est du quartier sur le boulevard Lavéran, en accompagnement de la restructuration des équipements sportifs (stade et complexe sportif de Malpassé).
- Réaffirmer et marquer le cœur du quartier, au carrefour Saint-Paul / Marathon / Bouge, dans le prolongement Sud du vallon de Malpassé :
 - aménagement de l'espace public ;
 - développement de nouveaux programmes immobilier de logements sur le pourtour avec commerces et activités de services ;
 - mise en visibilité des équipements, commerces et activités implantés sur le pourtour (entrée des collèges au Nord, nouveau centre social au centre) et amélioration de leur accessibilité ;
 - création d'un espace de liaison paysagé pour les modes doux entre le vallon de Malpassé et le plateau des Lauriers.
- Introduire une mixité des typologies bâties à l'Est de l'avenue Raymond Martin et plus au Sud, à la frange Nord des noyaux villageois de Saint-Just et Malpassé, avec des implantations échelonnées dans la pente et en restanques, permettant d'offrir des vues aux logements, de ménager des transparences visuelles et des liaisons douces entre le Vallon de Malpassé et les plateaux des Lauriers et de Villecroze.

Secteur 3.2. Saint-Paul / Corot

- S'appuyer sur la nouvelle rue Jean Marsac, reliant la copropriété du "Parc Corot" et le quartier de Malpassé, pour développer des opérations de renouvellement de l'habitat sur son pourtour.
- Construire un nouveau centre social (relocalisation du centre social "Saint-Just / La Solitude") entre la copropriété du "Parc Corot" et la "Résidence Corot" (sur les espaces libres situés à l'Est de l'école et de la crèche).
- Conforter et dynamiser les commerces de proximité situés au rez-de-chaussée de la résidence Corot, à l'entrée de la résidence Bellevue.

Secteur 3.3. Les Mimosas / Les Lilas / Les Oliviers

- Traiter la frange Sud du quartier et organiser l'offre commerciale qui s'y développe depuis 2012.
- Conforter le rôle de cœur de quartier du groupe scolaire des Lilas, en y adjoignant un pôle de service (petite enfance, centre social...).
- Réfléchir à une restructuration / relocalisation de la crèche (à proximité).
- Conforter et améliorer le square situé au cœur du quartier et les espaces paysagers existants en pieds d'immeubles le long de l'avenue Marquet.

TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS OU COLLECTIFS

Dispositions générales

- Développer, restructurer et hiérarchiser le maillage de voirie au sein des quartiers.
- Développer et aménager le maillage de "liaisons douces" (piétons / vélos) "intra-quartier" en particulier autour du fuseau L2 Nord, autour du Centre Urbain du Merlan et du Parc de Font-Obscure, et pour les liaisons entre le pôle universitaire de Saint-Jérôme et les quartiers proches Malpassé / Rougny / Villecroze / Les Oliviers.
- Apaiser la vitesse automobile sur les boulevards urbains (avenue Mérimée, chemin du Merlan à la Rose...) pour permettre leur franchissement aisé par les piétons.
- Clarifier la délimitation espaces publics et des espaces résidentiels en ménageant des transitions entre espaces public et logements par un traitement qualitatif des espaces collectifs.
- Optimiser et améliorer la délimitation et le traitement des espaces de stationnement en pieds d'immeubles par unités résidentielles.
- Prévoir un traitement urbain devant les équipements et espaces de proximité du quartier.

Dispositions spécifiques

Secteur 3.1. Malpassé / Rougny - Villecroze / Les Lauriers / Les Cèdres

- Marquer et sécuriser les entrées de quartiers :
 - en lien avec les aménagements de la L2 au Nord,
 - en tenant compte de la restructuration du stade de Malpassé à l'Est,
 - dès le cœur du noyau villageois de Malpassé au Sud.
- Poursuivre le développement de la trame viaire en cohérence avec la L2 :
 - aménagement d'une voie en limite Nord du quartier (entre les carrefours d'accès Mérimée et Saint-Jérôme), de bouclages sur ses voies de dessertes internes et valorisation des espaces extérieurs du grand ensemble Charles Rougny ;
 - aménagement d'une voie pour relier le Vallon de Malpassé au plateau des Lauriers, permettant aussi d'irriguer directement le quartier depuis le carrefour Saint-Jérôme.
- Compléter la trame viaire du quartier de Bellevue (entre la nouvelle rue Jean Marsac à l'Ouest et la traverse des Cyprès à l'Est - plusieurs voies de desserte à statut privées ayant vocation à passer dans le domaine public après restructuration).
- Réaffirmer et multiplier les connexions vers le noyau villageois de Malpassé au Sud :
 - raccordement de la traverse des cyprès au boulevard Bouge ;
 - liaison Nord / Sud réaffirmée par le boulevard Bouge entre la nouvelle centralité du quartier (place des Cèdres) et le noyau villageois de Malpassé.
- Affirmer et compléter le maillage de "liaisons douces" (piétons, vélos) en créant et multipliant les itinéraires entre les Lauriers et le Valon de Malpassé ; vers les secteurs Bellevue, Corot, Mimosas - Lilas - Oliviers ; vers le Parc de Font-Obscure ; vers l'avenue Lavéran...
- Aménager la nouvelle place publique du plateau des Lauriers, à l'articulation entre l'école Bouge et la future crèche des Lauriers.
- Aménager la "place des Collèges" sur l'avenue Raymonde Martin, pour créer une nouvelle entrée du collège Rostand.
- Aménager un parvis à l'entrée du Musée de la moto.

Secteur 3.2. Saint-Paul / Corot

- Marquer et sécuriser les entrées de quartiers et de résidences au Sud par un traitement urbain sur l'avenue Corot.
- Requalifier la traverse Signoret.
- Raccorder la trame viaire du plateau de Bellevue (rue J. Vallès notamment) à la trame viaire existante ou en projet au Sud-Ouest (traverse des cyprès) pour créer des liaisons plus directes vers les noyaux villageois de Saint-Just et Malpassé implantés au Sud.
- Affirmer et compléter le maillage de "liaisons douces" (piétons, vélos) en créant et multipliant les itinéraires depuis les entrées de quartier vers les espaces de loisirs situés au cœur de la résidence Bellevue ; vers l'école, la crèche et le futur centre social ; vers la centralité principale de Malpassé (via la

traverse des Cyprès) ; vers la nouvelle placette aménagée sur la rue Jean Marsac à l'entrée du Parc de Font-Obscure...

- Aménager un parvis devant l'école Corot et la crèche.
- Prévoir une "accroche urbaine" au futur centre social "Saint-Just – La Solitude" (placette, parvis, terrain d'activités...).
- Conforter, améliorer et relier les espaces de loisirs existants au cœur de la résidence Bellevue.

Secteur 3.3. Les Mimosas / Les Lilas / Les Oliviers

- Restructurer l'avenue Marquet.
- Affirmer et compléter le maillage de "liaisons douces" (piétons, vélos) au sein du quartier, vers le Sud (entrées de l'école et de la crèche, chemin du Merlan à la Rose, ligne BHNS B3, jusqu'aux Lauriers via la passerelle sur la L2) et ultérieurement vers les espaces de veille situés à l'arrière, au Nord-Ouest du quartier.
- Aménager des parvis aux entrées de la crèche et de l'école des Lilas et sécuriser les traversées sur le Chemin du Merlan à la Rose.
- Marquer et sécuriser les entrées Ouest du quartier par un traitement urbain sur l'avenue Normandie Niemen.

STRUCTURATION PAR LES ESPACES PAYSAGERS ET NATURELS

Dispositions générales

- Accentuer la présence du végétal et aménager des circulations piétonnes ombragées le long des boulevards urbains multimodaux périphériques (avenue Mérimée, chemin du Merlan à la Rose).
- Conserver, mettre en valeur et compléter les alignements d'arbres et les masses végétales préexistantes.
- Créer / restructurer et relier les réseaux d'espaces publics et d'espaces verts au cœur des quartiers.
- Préserver une grande proportion d'espaces végétalisés perméables.
- Privilégier les espèces végétales locales pour les aménagements paysagers, adaptées au climat, nécessitant peu d'entretien et potentiellement supports de continuités écologiques.